

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISON DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AIRE URBAINE DE NÎMES

En exécution de l'arrêté préfectoral du 19 août 2025, il sera procédé, sur le territoire des 80 communes suivantes du département du Gard : Aigues-Mortes, Aigues-Vives, Aimargues, Asperes, Aubais, Aubord, Aujargues, Beaucaire, Beauvoisin, Bellegarde, Bernis, Bezouce, Boissières, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Calvisson, Cannes-et-Clairan, Caveirac, Clarensac, Codognan, Combas, Congenies, Crespian, Dions, Domessargues, Fons, Fontanès, Fourques, Gajan, Garons, Generac, Gallargues-le-Montueux, Jonquières-Saint-Vincent, Junas, La Calmette, Langlade, La Rouvière, Le Cailar, Le Grau-du-Roi, Lecques, Ledenon, Manduel, Marguerittes, Mauressargues, Milhaud, Montagnac, Montignargues, Montmirat, Montpezat, Moulezan, Mus, Nages-et-Solorgues, Nîmes, Parignargues, Poulx, Redessan, Rodilhan, Sainte-Anastasie, Saint-Bauzely, Saint-Chaptes, Saint-Clement, Saint-Comeet-Maruejols, Saint-Dionisy, Saint-Genies-de-Malgoires, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saint-Mamert-du-Gard, Salinelles, Sauzet, Sernhac, Sommières, Souvignargues, Uchaud, Vallabregues, Vauvert, Vergeze, Vestric-et-Candiac, Villevieille,

à une enquête publique sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'aire urbaine de Nîmes, du mardi 16 septembre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus.

Le PPA de l'aire urbaine de Nîmes est un plan d'actions arrêté par le préfet du Gard qui a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou ramener dans le périmètre du PPA les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R.221-1 du code de l'environnement.

L'autorité publique chargée de l'élaboration du plan est le préfet du Gard. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie (DREAL) est l'autorité auprès de laquelle les informations techniques peuvent être demandées (Contact: Régis MORVAN - regis.morvan@developpement-durable.gouv.fr). L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du PPA, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, est le Préfet du Gard. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture du Gard : https://www.gard.gouv.fr/

Le dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par l'un des membres de la commission d'enquête seront déposés, afin que le public puisse prendre connaissance du dossier et consigner sur le registre ses observations et propositions aux jours et horaires habituels d'ouverture au public dans les lieux précisés ci-après :

- Préfecture du Gard, 10 av Feuchères à Nîmes (après contact par téléphone au 04 66 36 43 90)
- Mairie de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes
- Communauté de communes Pays de Sommières, rue de l'Arnède à Sommières
- Communauté de communes Rhony-Vistre-Vidourle, 2 avenue de la Fontanisse à Gallargues-le-Montueux
- Communauté de communes Petite Camargue, 145 avenue de la Condamine à Vauvert
- Communauté de communes Terre de Camargue, 13 rue du Port à Aigues Mortes
- Communauté de communes Beaucaire-Terre d'Argence, 1 avenue de la Croix blanche à Beaucaire

Des observations portant sur le projet de PPA pourront également être adressées :

- par courrier à l'attention de monsieur le Président de la commission d'enquête, au siège principal de l'enquête fixé à la Préfecture du Gard, Bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes Cedex 9
- par courriel, à l'attention du président de la commission d'enquête, sur la boîte fonctionnelle dédiée accessible à l'adresse électronique suivante : ppanimes@democratie-active.fr
- par Internet sur le registre numérique dédié accessible à l'adresse électronique suivante : https://www.democratie-active.fr/ppanimes/

Ces observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Préfecture du Gard.

Le présent avis sera affiché dans les communes et EPCI concernés, ainsi qu'à la préfecture du Gard. Il sera également mis en ligne :

- sur le site Internet des services de l'État du Gard : <a href="https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement/Procedures-en-cours/Enquete-publique-relative-au-Plan-de-protection-de-l-atmosphere-de-l-aire-urbaine-de-Nimes
- sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie : https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/ppa-en-revision-de-l-aire-urbaine-de-nimes-enquete-a26800.html
- sur le site Internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : https://www.democratie-active.fr/ppanimes/

Les pièces du dossier d'enquête seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à ces mêmes adresses. Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture du Gard selon les horaires et les modalités d'accueil du public en vigueur à la date de l'enquête et après contact préalable par téléphone au 04 66 36 43 90.

En vertu de l'article R.123-9 du Code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture du Gard dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les observations publiques seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Un ou deux membres titulaires de la commission d'enquête publique composée d'Etienne Tardiou président, Hervé Vignole, Philippe Grailhe membres titulaires et Nicole Publicani membre suppléant se tiendront à la disposition du public pour recevoir personnellement les observations des intéressés aux lieux, dates et horaires ci-dessous :

Structures	Adresses	Jours / horaires
Mairie de Nîmes	152 avenue Robert Bompard 30000 Nîmes	Mardi 16 septembre 2025 de 9h à 12h Vendredi 17 octobre 2025 de 14h à 17h
Préfecture du Gard	1 rue Guillemette 30000 Nîmes.	Mercredi 1er octobre 2025 de 9h à 12h
Communauté de communes Pays de Sommières	Rue de l'Arnède, 30250 Sommières	Jeudi 18 septembre 2025 de 14h à 17h Jeudi 2 octobre 2025 de 9h à 12h
Communauté de communes Rhony- Vistre-Vidourle	2 avenue de la Fontanisse, 30660 Gallargues-le-Montueux	Mercredi 24 septembre 2025 de 9h à 12h
Communauté de communes Petite Camargue	145 Avenue de la Condamine 30600 Vauvert	Vendredi 3 octobre 2025 de 9h à 12h Lundi 13 octobre 2025 de 14h à 17h
Communauté de communes Terre de Camargue	13 rue du Port 30220 Aigues Mortes	Mardi 14 octobre 2025 de 14h à 17h
Communauté de communes Beaucaire- Terre d'Argence	1 Avenue de la Croix blanche 30300 Beaucaire	Jeudi 9 octobre 2025 de 9h à 12h Jeudi 16 octobre 2025 de 14h à 17h

Copies du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête seront adressées par le préfet aux mairies des communes concernées par le projet de plan, pour y être sans délai tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture d'enquête. Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance de ces documents, dans les les lieux de permanence et à la Préfecture du Gard ainsi que sur le site Internet de l'État dans le Gard : http://gard.gouv.fr/ pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.